

FONDATION HÔPITAL DR-GEORGES-L.-DUMONT INC.

États financiers

31 mars 2023



Table des matières

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 3
Annexe au rapport de l'auditeur indépendant – Description des responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers	4 - 5
Résultats	6
Évolution de l'actif net	7
Bilan	8
Flux de trésorerie	9
Notes complémentaires	10 - 15

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
Fondation Hôpital Dr-Georges-L.-Dumont Inc.

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Fondation Hôpital Dr-Georges-L.-Dumont Inc. (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2023, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Cependant, comme c'est le cas dans de nombreux organismes sans but lucratif, la Fondation Hôpital Dr.-Georges-L.-Dumont Inc. tire la plupart de ses revenus du public sous la forme de dons dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants comptabilisés dans les comptes de la Fondation Hôpital Dr.-Georges-L.-Dumont Inc. et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des dons comptabilisés, de l'excédent des produits sur les charges, des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés le 31 mars 2023 et le 31 mars 2022, de l'actif à court terme au 31 mars 2023 et au 31 mars 2022, et des actifs nets aux 1er avril et 31 mars 2023 et 2022.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités à l'égard de l'audit des états financiers sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe jointe à notre rapport. Cette description, qui se trouve aux pages 4 et 5, fait partie intégrante de notre rapport.

Bourque Richard Boutot

**Bourque Richard Boutot P.C. Inc.
Comptables professionnels agréés**

Dieppe (Nouveau-Brunswick)
Le 29 juin 2023

ANNEXE AU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Description des responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

ANNEXE AU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

FONDATION HÔPITAL DR-GEORGES-L.-DUMONT INC.**Résultats****Exercice terminé le 31 mars 2023**

	2023	2022
Produits		
Activités spécifiques	2 133 564 \$	1 381 577 \$
Autres dons	705 468	864 064
Revenus de placements	204 285	692
Autres revenus	2 257	208
Subvention salariale d'urgence du Canada	-	129 857
	<hr/> 3 045 574	<hr/> 2 376 398
Charges		
Activités spécifiques	656 957	426 232
Dotation à l'amortissement d'immobilisations corporelles	1 990	2 190
Déplacements et représentation	7 737	1 589
Fournitures de bureau et papeterie	11 868	7 022
Frais administratifs	142 020	196 658
Publicité et promotion	18 133	29 241
Salaires et avantages sociaux	507 485	446 567
	<hr/> 1 346 190	<hr/> 1 109 499
Excédent des produits sur les charges avant contributions	<hr/> 1 699 384	<hr/> 1 266 899
Contribution		
Réseau de santé Vitalité - Zone Beauséjour	(598 901)	(394 712)
Institut atlantique de recherche sur le cancer Inc.	(138 054)	(216 644)
	<hr/> (736 955)	<hr/> (611 356)
Excédent des produits sur les charges	<hr/> 962 429 \$	<hr/> 655 543 \$

FONDATION HÔPITAL DR-GEORGES-L.-DUMONT INC.
Évolution de l'actif net
Exercice terminé le 31 mars 2023

	Investi en immobilisations	Affecté à des fins spécifiques d'origine interne	Affecté à des fins spécifiques d'origine externe	Fonds de dotation (Note 7)	Non-affecté	2023 Total	2022 Total
Solde au début de l'exercice	10 198 \$	4 809 777 \$	1 873 981 \$	1 130 933 \$	- \$	7 824 889 \$	7 169 346 \$
Excédent des produits sur les charges	-	-	-	-	962 429	962 429	655 543
Affectations nettes d'origine interne	-	907 853	-	-	(907 853)	-	-
Affectations nettes d'origine externe	-	-	56 566	-	(56 566)	-	-
Affectations nettes aux fonds de dotation	-	-	-	63 000	-	63 000	-
Dotation à l'amortissement des immobilisations corporelles	(1 990)	-	-	-	1 990	-	-
Revenus de placements	-	-	-	23 984	-	23 984	-
Solde à la fin de l'exercice	8 208 \$	5 717 630 \$	1 930 547 \$	1 217 917 \$	- \$	8 874 302 \$	7 824 889 \$

FONDATION HÔPITAL DR-GEORGES-L.-DUMONT INC.
Bilan
31 mars 2023

	2023	2022
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	2 898 223 \$	6 118 956 \$
Débiteurs (note 3)	131 059	26 716
Frais payés d'avance	14 414	10 117
Portion à court terme des placements (note 4)	3 828 764	120 640
	<hr/>	<hr/>
	6 872 460	6 276 429
Placements (note 4)	2 188 422	1 719 741
Immobilisations corporelles (note 5)	8 208	10 198
	<hr/>	<hr/>
	9 069 090 \$	8 006 368 \$
	<hr/>	<hr/>
Passif		
Passif à court terme		
Créditeurs et frais courus (note 6)	194 788 \$	181 479 \$
	<hr/>	<hr/>
Actif net		
Investis en immobilisations	8 208	10 198
Affecté à des fins spécifiques d'origine interne	5 717 630	4 809 777
Affecté à des fins spécifiques d'origine externe	1 930 547	1 873 981
Fonds de dotation (note 7)	1 217 917	1 130 933
	<hr/>	<hr/>
	8 874 302	7 824 889
	<hr/>	<hr/>
	9 069 090 \$	8 006 368 \$
	<hr/>	<hr/>
Éventualités (note 9)		
Engagements (note 8)		

Pour le conseil d'administration

_____, administrateur

_____, administrateur

FONDATION HÔPITAL DR-GEORGES-L.-DUMONT INC.
Flux de trésorerie
Exercice terminé le 31 mars 2023

	2023	2022
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	962 429 \$	655 543 \$
Élément sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	1 990	2 190
	964 419	657 733
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Débiteurs	(104 343)	95 759
Frais payés d'avance	(4 297)	(2 608)
Créditeurs et frais courus	13 309	(52 146)
	869 088	698 738
Activités d'investissement		
Variation nette des placements	(4 176 805)	(111 152)
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	(2 635)
	(4 176 805)	(113 787)
Activité de financement		
Variation nette des fonds de dotation	86 984	1 098 233
Augmentation (diminution) de l'encaisse	(3 220 733)	1 683 184
Encaisse au début de l'exercice	6 118 956	4 435 772
Encaisse à la fin de l'exercice	2 898 223 \$	6 118 956 \$
Constitution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		
Encaisse	2 898 223 \$	6 118 956 \$

1. Statut constitutif et nature des activités

La Fondation Hôpital Dr-Georges-L.-Dumont Inc. ("La Fondation") est constituée comme organisme sans but lucratif qui a pour but de recueillir des fonds pour assister financièrement l'Hôpital Dr-Georges-L. Dumont afin d'atteindre certains objectifs visés pour améliorer ses services et ses facilités. La Fondation est un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2. Principales méthodes comptables

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Comptabilité par fonds

L'actif net affecté à des fins spécifiques d'origine externe représente les produits reçus pour des fins précises.

L'actif net affecté à des fins spécifiques d'origine interne représente les produits que le conseil d'administration de la Fondation a alloués à des fins précises.

Comptabilisation des produits

La Fondation applique la méthode du report pour la comptabilisation des apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus à titre de dotation sont constatés à titre d'augmentations directes de l'actif net.

Services reçus à titre bénévole

La Fondation ne pourrait exercer ses activités sans les services qu'elle reçoit de nombreux bénévoles qui lui consacrent un nombre d'heures considérable. En raison de la complexité inhérente à la compilation de ces heures, les services reçus à titre bénévole ne sont pas constatés dans les états financiers de l'organisme.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement dégressif, les taux et les périodes indiqués ci-dessous :

	Méthodes	Taux ou période
Mobilier de bureau	Dégressif	20% à 55%
Améliorations des lieux	Linéaire	5 ans

Instruments financiers

Évaluation initiale

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse et des débiteurs.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur se composent des actions de sociétés cotées en bourse.

Un passif financier émis par l'organisme dans des conditions de pleine concurrence qui est indexé sur un indicateur de sa performance financière ou sur la variation de la valeur de ses capitaux propres est réévalué au plus élevé de son coût après amortissement ou de la somme qui serait payable à la date de clôture selon le supplément résultant de l'indexation. Un tel passif contracté entre apparentés est réévalué au plus élevé de son coût ou de la somme qui serait payable à la date de clôture si l'on calculait à cette date le supplément résultant de l'indexation. Le montant de l'ajustement relatif au supplément est comptabilisé aux résultats et présenté comme une composante distincte de la charge d'intérêts.

FONDATION HÔPITAL DR-GEORGES-L.-DUMONT INC.
Notes complémentaires
31 mars 2023

3. Débiteurs

	2023	2022
Comptes clients	38 761 \$	- \$
Intérêts courus à recevoir	68 978	3 982
Taxes de vente à recevoir	23 320	22 734
	131 059 \$	26 716 \$

4. Placements

	2023	2022
Encaisse	602 987 \$	67 325 \$
Titres à revenu fixe; 1.35% à 7.30%, échéant de juin 2023 à février 2050, évalués à la juste valeur	4 615 026	1 194 721
Actions de sociétés cotées en bourse évaluées à la juste valeur	799 173	578 335
	6 017 186	1 840 381
Portion à court terme des placements	3 828 764	120 640
	2 188 422 \$	1 719 741 \$

5. Immobilisations corporelles

	2023		2022
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Mobilier de bureau	59 058 \$	50 919 \$	8 139 \$
Améliorations des lieux	4 114	4 045	69
	63 172 \$	54 964 \$	8 208 \$
			10 198 \$

6. Créditeurs et frais courus

	2023	2022
Créditeurs	148 813 \$	88 223 \$
Frais courus	9 400	9 400
Salaires à payer	11 994	36 988
Vacances à payer	24 581	46 868
	<hr/> 194 788 \$	<hr/> 181 479 \$

7. Fonds de dotation

	2023	2022
Dotation - Mission universitaire	196 624 \$	130 933 \$
Dotation - D. Holt	1 021 293	1 000 000
	<hr/> 1 217 917 \$	<hr/> 1 130 933 \$

8. Engagements

En date du 31 mars 2023, la Fondation s'est engagée à verser des contributions totalisant 5 450 641\$ au Réseau de santé Vitalité Zone 1B. Le solde de 5 450 641\$ n'est pas payable au complet au cours de la prochaine année, mais versé à mesure que les projets se concrétisent ou que l'Hôpital en fait la demande.

En date du 31 mars 2023, la Fondation s'est engagée à verser des contributions totalisant 3 731 000\$ au Réseau de santé Vitalité pour l'achat d'équipement. Les termes de la contribution à versé ne sont pas encore finalisé.

9. Éventualités

L'organisme ne reconnaît pas de provisions pour les jours de maladie accumulés puisque l'utilisation de ces bénéfices par les employés ne peut pas être estimé. La valeur monétaire des jours de maladie accumulés par les employés s'élève à 59 688\$ au 31 mars 2023 (2022 - 73 100\$). Les conséquences financières seront reflétées aux livres lors de l'utilisation de ces bénéfices par les employés.

10. Ventilation des charges

La Fondation Hôpital Dr-Georges-L.-Dumont Inc. ventile les charges salariales selon le temps alloué à chacune des fonctions.

10. Ventilation des charges (suite)

Les charges salariales ont été ventilées comme suit :

	2023	2022
Administration	507 485 \$	446 567 \$
Activités spécifiques	94 734	116 290
	602 219 \$	562 857 \$

11. Instruments financiers

Risques financiers

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 31 mars 2023 sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux débiteurs et aux effets à recevoir.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses créiteurs.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché.

11. Instruments financiers (suite)

Risque de prix autre

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché, autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change, que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. L'organisme est principalement exposé au risque de prix autre en raison des placements dans des actions cotées en bourse dont la valeur fluctue en fonction de la cote boursière.